



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8
Pouvoir : 1

Pour : 8
Contre : 0
Absention : 0

L'an deux mille vingt six, le 27 mars, le Conseil d'Administration dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe QUEBEC
Date de Convocation du Conseil d'Administration : 23/03/2026

PRESENTS : MM. Christophe QUEBEC – Sandrine LACOUR – Sophie MARCOCCIO – Patrick NARDOU - Françoise GUERRIER – Maud SAGASPE – Alicia DESSUGE

EXCUSEES : Julie MICOULAS – Christèle PERRET

POUVOIR : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D14 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU CNAS

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune siégeant au Comité National d'Action Sociale.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués pour le CCAS de Rauzan ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- procède à l'élection des deux délégués qui siégeront au CNAS comme suit :

Délégué titulaire : Sophie MARCOCCIO

Délégué suppléant : Audrey COMBE

Fait à Rauzan,
Le 27 mars 2026

La Secrétaire,

Sandrine LACOUR

Le Président

Christophe QUEBEC



M 0160

